

SARL DERWENT SAND SOCIETE EN LIQUIDATION



**RAPPORT DE COMMISSARIAT AU COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

Djamel MELHENAS

Expert-Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
CICA, CISA, CFE, FCPA, CERTIFRS, CERTIAS



A member of Kreston Global / A global network of independent accounting firms

Table des matières

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Error! Bookmark not defined.**

1.LETTRE DE CERTIFICATION5

2. Vérifications spécifiques..... **Error! Bookmark not defined.**

RAPPORTS SPECIAUX **Error! Bookmark not defined.**

ANNEXES..... **Error! Bookmark not defined.**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport portant sur :

Le contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

- Le contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- Les vérifications et informations spécifiques telles que prévues par la loi.

Ces comptes qui font apparaître un déficit de Deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinq centimes (2 488 296,50 DA) avec un total actif brut de Deux cent trente-quatre millions sept cent seize mille cent quatre-vingt-un euros et quarante-trois centimes (234 716 181,43 DA).

Responsabilité du conseil des associés dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil des associés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables algériennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de conventions comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos vérifications effectuées selon les normes de la profession et par sondage. Ces normes requièrent de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos travaux en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en considération le contrôle interne en vigueur dans la société relative à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit consiste, également, à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le conseil d'administration, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit, constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

1.LETTRE DE CERTIFICATION

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, selon les usages et recommandations de la profession,

Nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers arrêté au 31 décembre 2023, tel qu'ils sont présentés en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société au 31 décembre 2023.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'KRESTON M&P' at the top and 'AUDIT-TRAVAIL-ADVISORY' at the bottom. To the right of the stamp, the following text is printed: 'MEHENAS Djamel', 'Expert Comptable', 'Diplômé par l'Etat', and 'Commissaire aux Comptes'.

2. Vérifications spécifiques

2.1. Continuité de l'exploitation

Au cours de notre mission, nous rappelons que l'entreprise est en liquidation, au sens de l'article 711 bis 11 du code de commerce.

2.2. Prise de participation

Conformément aux dispositions de l'article 732 bis 1 du code de commerce, nous devons vous faire mention dans notre rapport, si votre société a pris des participations dans le capital d'une société dont le siège social est situé en Algérie, au cours de l'exercice écoulé.

Le président du conseil des associés ne nous a pas fait part d'aucune prise de participation rentrant dans ce cadre, au cours de l'exercice 2023.

2.3 Remboursement du prêt de Bank ABC Alger.

Avec la réception des fonds des associés, Derwent Sand avait remboursé la totalité du prêt de Bank ABC Alger le 12/01/2023 et une attestation à cet effet a été délivrée par Bank ABC Alger. La banque ABC Bank n'a octroyé aucun crédit ni facilité bancaire à Derwent Sand SARL au 31 Décembre 2023.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



RAPPORTS SPECIAUX

RAPPORT SPECIAL

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

Objet : Conventions réglementées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article 628 du code de commerce dont nous avons été avisés. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous n'avons pas été informé de l'existence de telles conventions.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



RAPPORT SPECIAL

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

Objet : Contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les procédures de contrôle interne.

- Nous avons constaté l'absence de procédures écrites au sein de l'entreprise SARL DERWENT SAND société en liquidation.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



The image shows a blue ink signature and a circular stamp. The stamp contains the text 'KRESTON M&P' at the top, 'AUDIT-TAX-ADVISORY' at the bottom, and 'ALGER' on the right side. To the right of the stamp, the name 'BEN MENAS Djamel' is written in blue ink, followed by the titles 'Expert Comptable', 'Diplômé par l'Etat', and 'Commissaire aux Comptes'.

RAPPORT SPECIAL

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

Objet : Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur le Rapport de Gestion.

Conformément à l'article 715 bis 4 alinéa 2 du Code de commerce stipulant la vérification de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



The image shows a blue ink signature and a circular stamp. The stamp contains the text 'KRESTON M&P' at the top and 'AUDIT-FIX-ADVISORY' at the bottom. To the right of the stamp, the name 'BEN KHENAS Djamel' is written in blue ink, followed by the titles 'Expert Comptable', 'Diplômé par l'Etat', and 'Commissaire aux Comptes'.

RAPPORT SPECIAL

**Monsieur le Président,
Messieurs les membres de l'assemblée générale,**

Objet : Rapport spécial sur l'état des avantages en nature accordés.

Conformément aux dispositions de l'article 2 alinéa 6 décret exécutif n° 11-202 du 23 Joumada Ethania correspondant au 26 mai 2013 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et les délais de leurs transmission, le commissaire aux comptes présente la liste des avantages en nature accordés au personnel de la société.

L'entreprise SARL DERWENT SAND société en liquidation n'a pas de personnel.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



RAPPORT SPECIAL

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

Objet : Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les rémunérations versées aux personnes les mieux payées :

Conformément aux dispositions de l'article 680 alinéa 3 du Code de commerce, nous certifions exactes le montant global annuel des salaires bruts des cinq (05) personnes les mieux payées dans la société, l'entreprise n'a pas de personnel.

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



The image shows a blue ink signature and a circular stamp. The stamp contains the text 'KRESTON M&P' at the top, 'AUDIT-FAX-ADVISORY' at the bottom, and a central graphic of a hand holding a pen. To the right of the stamp, the name 'ABE MENAS Djamel' is written in blue ink, followed by the titles 'Expert Comptable', 'Diplômé par l'Etat', and 'Commissaire aux Comptes'.

RAPPORT SPECIAL

Monsieur le Président,

Messieurs les membres de l'assemblée générale,

Objet : Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les résultats des 5 (cinq) derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article 678 alinéa 6 du Code de commerce nous avons l'honneur de vous adresser le tableau synthétisant les résultats de chacun des cinq (5) derniers exercices enregistrés par la société.

Résultats des 5 (cinq) derniers exercices :

Les résultats de la Société SARL DERWENT SAND société en liquidation pour les cinq (5) derniers exercices se présentent comme suit :

EXERCICE	RESULTAT	NBRE DE PARTS SOCIALES	RESULTAT PAR PART SOCIALE	NATURE DU RESULTAT
2023	-2 488 296,50	18 156	-137,05	DEFICIT
2022	10 910 441,65	18 156	600,93	BENEFICE
2021	23 554 622,36	18 156	1 297,35	BENEFICE
2020	5 823 773,45	18 156	320,76	BENEFICE
2019	- 181 983 644,71	18 156	- 10 023,33	DEFICIT

Alger le, 07 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



ANNEXES

SARL DERWENT SAND

lot mohamed boudiaf villa 172 ouled fayet Alger
N° D'IDENTIFICATION:000516096946120

BILAN (ACTIF)					
LIBELLE	NOTE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2022
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou nég					
Immobilisations incorporelles		236 000,00	236 000,00		35 016,63
Immobilisations corporelles					
Terrainsx					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles		2 190 337,75	2 190 337,75		40 283,41
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		3 082 842,02	3 082 842,02		
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 509 179,77	5 509 179,77		75 300,04
ACTIF COURANT					
Stocks et encours					
Créances et emplois assimilés					
Clients		176 246 136,49	158 353 222,54	17 892 913,95	23 254 284,46
Autres débiteurs		49 963 894,73	32 048 519,56	17 915 375,17	17 835 375,17
Impôts et assimilés		29 300,00		29 300,00	29 300,00
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courant					
Trésorerie		2 967 670,44		2 967 670,44	39 184,18
TOTAL ACTIF COURANT		229 207 001,66	190 401 742,10	38 805 259,56	41 158 143,81
TOTAL GENERAL ACTIF		234 716 181,43	195 910 921,87	38 805 259,56	41 233 443,85

SARL DERWENT SAND

lot mohamed boudiaf villa 172 ouled fayet Alger

N° D'IDENTIFICATION:000516096946120

BILAN (PASSIF)			
LIBELLE	NOTE	2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		66 710 630,00	66 710 630,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		2 665 000,00	2 665 000,00
Ecart de réévaluationx			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		-2 488 296,50	6 516 888,65
Autres capitaux propres - Report à nouveau		-374 606 612,25	-381 123 500,90
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		-307 719 278,75	-305 230 982,25
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II			
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés		19 688 953,24	22 206 233,24
Impôts		5 518,92	5 518,92
Autres dettes		326 830 066,15	265 336 361,15
Trésorerie passif			58 916 312,79
TOTAL III		346 524 538,31	346 464 426,10
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		38 805 259,56	41 233 443,85

SARL DERWENT SAND

lot mohamed boudiaf villa 172 ouled fayet Alger
N° D'IDENTIFICATION:000516096946120

COMPTE DE RESULTAT/NATURE			
LIBELLE	NOTE	2023	2022
Ventes et produits annexes			
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE			
Achats consommés		-36 763,95	-126 675,70
Services extérieurs et autres consommations		-911 005,91	-3 530 823,16
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-947 769,86	-3 657 498,86
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		-947 769,86	-3 657 498,86
Charges de personnel			
Impôts, taxes et versements assimilés			
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-947 769,86	-3 657 498,86
Autres produits opérationnels		1 480 920,00	864 093,32
Autres charges opérationnelles			-166 115,70
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs		-5 615 170,55	-45 955,32
Reprise sur pertes de valeur et provisions		3 156 460,00	15 779 561,08
V- RESULTAT OPERATIONNEL		-1 925 560,41	12 774 084,52
Produits financiers		1 050 035,58	
Charges financières		-1 602 771,67	-6 161 995,87
VI-RESULTAT FINANCIER		-552 736,09	-6 161 995,87
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		-2 478 296,50	6 612 088,65
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-10 000,00	-10 000,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			-85 200,00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 687 415,58	16 643 654,40
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-8 175 712,08	-10 126 765,75
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		-2 488 296,50	6 516 888,65
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 488 296,50	6 516 888,65

